Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 029-212900260-20260205-260205DELIB17-DE

Châteaulin
VILLE VERTE ET VIVANTE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
01/2026

VILLE de CHATEAULIN

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq février à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-trois janvier deux mille vingt-six, s'est réuni, en séance ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Madame Gaëlle NICOLAS, le Maire.

Etaient présents : Mme Gaëlle NICOLAS, Mme Sylvie CHASSEREZ, Mme Sylviane TOUFFAIT, M. Didier CHOPLIN, Mme Marie-Pierre LE GOFF, M. Jean-Christophe LE DOARE, Mme Marie-Hélène GOUEREC, M. Steeve MAZEAU, Mme Margareth CUSSON-DUARTE, M. Hugues COËNT, Mme Nathalie CAROFF, M. Daniel LE FUR, Mme Dao PHAN, M. Sébastien GENTRIC, Mme Cécile HETET, M. Raymond FEILLANT, Mme Marie PERENNES, Mme Céline LEHUEDE (arrivée à 19h14 à partir de la délibération n°03), M. Frédéric BALLERIN, M. Alexis CHARRIER, Mme Julie L'HELGOUALCH,

Ont donné procuration :
M. Nicolas LOTHORE à Mme Gaëlle NICOLAS
Mme Jacqueline CHAUSSEPIED à Mme Marie-Pierre LE GOFF

Absent-e-s excusé-e-s : -
Mme Nathalie GOURMELON

Absent-e-s non excusé-e-s :
Mme Odile BOZEC
Mme Clarisse RÉALÉ
M. Frédéric CANEVET-JEZEQUEL
Mme Sylvie JONET

Secrétaires de séance :

Assistaient également à la réunion : Mme Nadine LE GRAËT, Directeur Général des Services ; Mme Marion LE CLOAREC, Secrétariat général ; Benjamin LEGROS, Directeur service des finances ; M. Stéphane LE GALL, Directeur des services techniques Mme Valérie LAUTIER, Directrice des affaires scolaires (jusqu'à la délibération n°07).

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 029-212900260-20260205-260205DELIB17-DE

N° 17 OBJET : Reprise anticipée des résultats 2025 - Budget Annexe lotissement les ardoisières

Rapporteur : Gaëlle NICOLAS

L'article L2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le conseil municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du compte financier unique, le Conseil Municipal peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du compte financier unique, procéder à la reprise anticipée de ces résultats à la fin de la journée complémentaire du 31 janvier 2026 conformément à l'article L2311-5 du CGCT.

La reprise est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public accompagnée d'une balance et d'un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que de l'état des restes à réaliser au 31 décembre le cas échéant.

Les résultats de la section de fonctionnement et le besoin de financement de la section d'investissement sont alors inscrits par anticipation au budget primitif 2026 du lotissement.

Il est possible au conseil municipal de reprendre par anticipation les résultats 2025, c'est-à-dire constater le résultat de clôture estimé de 2025 et de statuer sur les reports dans le budget primitif 2026.

Si le compte financier unique venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2026.

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 029-212900260-20260205-260205DELIB17-DE

Les résultats de l'exercice 2025 se présentent comme suit :

		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2025	0	0	0
	Résultats antérieurs reportés (au 002 du BP 2025)	0	0	0
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2025	0	0	0
	Résultats antérieurs reportés (au 001 du BP 2025)	154 181.73	0	- 154 181.73
	Solde globale d'exécution			- 154 181.73
Reprise anticipée	Report en fonctionnement			0
	Report en investissement			- 154 181.73

Ouï l'exposé de Gaëlle NICOLAS, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 20 voix pour et 3 abstentions, affecte les résultats de fonctionnement 2025 du budget annexe lotissement les ardoisières tel que proposé ci-dessus en l'inscrivant sur la ligne 001 du budget 2026 en dépense d'investissement.

MAIRIE DE CHATEAULIN
Finistère

POUR COPIE CONFORME

FAIT A CHATEAULIN LE 5 FEVRIER 2026

Le Maire	La secrétaire de séance	Le secrétaire de séance
Gaëlle NICOLAS	Margareth CUSSON-DUARTE	Frédéric BALLERIN

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)